

## **Compte-rendu de la « session d'automne » 2012 du CNAP & informations sur le concours 2013**

La section Astronomie-Astrophysique du CNAP s'est réunie à l'Observatoire Midi-Pyrénées, à Toulouse, les 4 et 5 décembre 2012 pour la « session d'automne ». A l'ordre du jour figuraient :

- la préparation du prochain concours de recrutement,
- l'étude des rapports d'activité quadriennaux,
- l'examen des promotions (avancements de grade),
- l'examen de différentes demandes individuelles.

Ce document présente un CR de ces différents points, complété par des informations de l'INSU et du Ministère sur les conditions pratiques du prochain concours.

### **Dossiers de candidature**

Afin de permettre aux candidats de mieux présenter leurs activités dans les trois missions du corps et dans les missions annexes, un nouveau format de dossier a été proposé. Les  $\frac{3}{4}$  des candidats en ont profité, et la section a noté dans de très nombreux cas une présentation des dossiers plus claire et plus percutante. Sous une forme très similaire, ce format a été proposé aux astronomes et astronomes-adjoints de l'Observatoire de Strasbourg pour la présentation de leur rapport individuel à 4 ans.

Le format de ce dossier sera repris pour le prochain concours de recrutement. Nous encourageons très fortement les candidats à respecter les indications proposées.

### **Examen des rapports quadriennaux-quinquennaux individuels**

À la suite des comités de visite AERES à l'IAP, IAS et à l'Observatoire de Paris, les astronomes et astronomes adjoints seront invités à faire parvenir à la section leur rapport individuel. Pour traiter ce grand nombre de dossiers, une session du CNAP sera dévolue à cette opération en mai ou en juin.

### **Habilitation à diriger des recherches (HDR)**

Pour tenir compte de la durée jugée nécessaire pour préparer et soutenir une HDR, la section AA a décidé de promouvoir une mesure initiée dans de nombreuses Universités : décompter, l'année où elle est passée, la soutenance de la HDR à hauteur de 1/6 de temps plein d'activité. Les éléments de cette décharge sont définis dans le référentiel des enseignements du CNAP.

<http://cnap.obspm.fr/enseignement/enseignement-CNAP.pdf>

### **Résultats**

Les résultats des avancements de grade sont disponibles en ligne sur le site du CNAP. Ils ont également été communiqués via la SF2A.

La section continue à encourager tous les astronomes-adjoints promouvables à la hors-classe à déposer un dossier de candidature.

Toutes les demandes individuelles (mutation, détachement, mission longue durée) ont reçu un avis favorable. La section conseille que toute mise à disposition acceptée fasse l'objet d'une convention entre l'OSU d'appartenance et l'établissement de mission.

## **Postes ouverts au recrutement en 2013**

Trois postes d'astronomes (et donc trois postes d'astronomes-adjoints susceptibles d'être vacants) et trois postes d'astronomes-adjoints *devraient* être mis au concours en 2012. La session de recrutement des astronomes-adjoints *devrait* se tenir juste après le concours CNRS (voir *infra*).

## **Stratégie de l'INSU (réunion INSU / CNAP le 10 décembre)**

Les postes mis au concours résultent des postes libérés par départ à la retraite. Les prévisions pour notre discipline montrent, en 2014 et 2015, un nombre potentiellement élevé de départs (8 / an), suivi ensuite d'une brutale diminution (2 / an en moyenne en 2016 et 2017).

Dans le cadre des 1000 postes pour l'Université, JF Stéphan, directeur de l'INSU, souhaite demander l'ouverture de postes au CNAP pour les missions d'observation qui se développent dans la jeune section Surfaces Continentales, Océan, Atmosphère (SCOA). Si cette opération n'est pas assez fructueuse pour remplir ces missions, l'INSU proposera un transfert de postes CNAP de la section AA vers la section SCOA, compensé en nombre équivalent de postes CNRS pour la section 17.

Enfin, l'INSU œuvre auprès du ministère pour la publication du nouveau statut du CNAP, dépoussiérant l'ancien décret, entérinant clairement les règles de fonctionnement actuel, en accord avec les règles générales de la fonction publique.

## **Nouvelles modalités pour le concours**

Un changement important va intervenir en 2013 pour la soumission des dossiers de candidature. Le Ministère nous propose en effet un portail dédié pour le concours CNAP, décalqué du portail GALAXIE pour les concours d'enseignants-chercheurs. [https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand\\_recrutement.htm](https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_recrutement.htm)

Ce portail, baptisé CANOPUS, doit permettre une gestion simplifiée du concours pour les candidats, pour le ministère et pour la section. Il a été testé par les trois sections du CNAP, qui ont remercié les agents de la direction générale des ressources humaines du ministère pour un résultat ergonomique en tout point conforme aux spécifications que nous avons énoncées.

Pour accompagner cette procédure nouvelle, qui va être mise en place dans un calendrier très serré, les quelques lignes ci-dessous présentent différents éléments nouveaux ou importants.

- Les années précédentes, le concours s'appuyait sur un arrêté spécifique définissant les modalités de recrutement pour l'année en cours. Désormais, comme pour le recrutement des enseignants-chercheurs, le concours s'appuiera sur un arrêté permanent (pas encore figé à cette date), inspiré de ceux pour les maîtres de conférences et professeurs des universités.
- Le dossier sera entièrement dématérialisé, sans aucun envoi de documents papier.
- La partie administrative du concours sera gérée sur le site CANOPUS ; les informations spécifiques au CNAP (coloriages, modèle de dossier de candidature...) continueront de transiter via le site de la section.
- Les candidats bénéficiant d'un identifiant et d'un mot de passe sur le portail GALAXIE, utilisé par exemple pour l'obtention de la qualification aux fonctions de maître de

conférences, utiliseront le même identifiant. Une entrée spécifique sur le portail GALAXIE les conduira au portail pour les concours CNAP.

- La candidature en ligne comportera 7 étapes. Elles devront être menées séquentiellement et nécessitent la préparation de différents éléments.

- Une photo d'identité numérisée au format jpeg.
- Un fichier unique enregistré au format pdf (< 1 Mo) regroupant les pièces administratives : CV, copie d'une pièce d'identité avec photo, copie du titre ouvrant droit au concours (thèse, HDR, ou diplôme ou travaux équivalents...).
- Un fichier au format pdf du dossier scientifique de candidature (selon le modèle proposé par la section sur son site, < 5 Mo).
- En plus des données usuelles d'identité, diverses informations sont demandées, à préparer en texte simple avec une limite de taille :
  - o Résumé du programme de recherche ( $\leq 400$  signes)
  - o Liste de 5 publications significatives ( $\leq 2000$  signes)
  - o Expérience d'enseignement ( $\leq 400$  signes)
  - o Responsabilités ( $\leq 400$  signes)
  - o Mots-clefs usuels pour les thématiques de recherche, méthodologies

- Un mode d'emploi complet sera proposé en ligne.

### **Calendrier prévisionnel pour le concours de recrutement en 2013**

Ce calendrier *prévisionnel* vise des auditions pour le concours CNAP prenant la suite du concours CNRS, ainsi que le souhaitent les candidats. Tous les différents acteurs font leur possible pour y parvenir malgré les changements.

- Mi-janvier : publication de l'arrêté permanent relatif aux modalités générales des opérations de recrutement. Sa parution sera indiquée via la SF2A.

- Mi-janvier : nombre de postes mis au concours et coloriages des postes définitivement fixés par l'INSU. L'information sera présentée sur le site de la section.

- Fin janvier : ouverture du concours. Toutes les informations seront données via les canaux ad-hoc (SF2A, page de la section)

- Fin février : clôture du concours. Au jour J, le concours est clôturé à 16 h. Il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre le dernier jour pour renseigner les pages de candidature.

- Début mars : publication des calendriers d'audition pour les candidats dont la candidature a été déclarée recevable

- 20-22 mars : concours A

- 25-29 mars : concours AA

Benoît Mosser, solstice d'hiver 2012

Président de la section Astronomie du CNAP